

Adresse du tribunal criminel d'Indre-et-Loire qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal criminel d'Indre-et-Loire qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 590;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29841_t1_0590_0000_6

Fichier pdf généré le 01/02/2023

avaient médités, les scélérats, qui sous le masque du patriotisme avaient osé conjurer la perte de la République. Braves Montagnards, ainsi passeront devant vous, tous les conspirateurs, tous les traîtres, tous les intrigants, et tous les ennemis du peuple; soyez inébranlables à votre poste; organisez les Commissions populaires, maintenez à l'ordre du jour la justice et la probité, et nous jurons que la liberté est impérissable.»

ROBINEAU, LONGEAUD, BACHELERIE, AUDONNET.

l

[Le distr. de Tours, à la Conv.; 21 germ. II] (1).

« Citoyens,

Le jugement des traîtres dont vous avez su déjouer les complots liberticides, vous donne un nouveau titre à notre reconnaissance; en vain, leurs complices se cachent dans l'ombre, en vain sous toutes les formes ils se coalisent pour détruire la liberté. Elle triomphera la liberté; et c'est à vous, Citoyens, qu'elle devra ce triomphe. Continuez, Représentants, et nous sommes assurés, que bientôt, le sol de notre République sera délivré des monstres qui le souillent. S. et F.»

DUCRUIS, DOUARD.

m

[Le C. révol. de Cherbourg, à la Conv.; 16 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Le décret d'accusation que vous venez de lancer contre Danton, Lacroix et complices, va guérir tous les Français de l'engouement des réputations usurpées, de la célébrité des noms. Cet acte vigoureux en politique et en morale apprend au peuple à se défier désormais de tous les prétendus patriotes; il préférera les principes aux vains talents de l'éloquence et de l'érudition qui ne doivent être enviés que lorsqu'ils sont accompagnés de la vertu et de la probité.

Vous venez de faire une Révolution dans les mœurs, dans l'esprit public en livrant au glaive de la loi nos infidèles mandataires. Citoyens représentants, courageux Montagnards, nous vous félicitons de votre énergie à poursuivre nos lâches et perfides ennemis, partout où ils osent se présenter, de quelque masque qu'ils se couvrent, de quelque jargon qu'ils se servent pour tromper. Jamais vous ne fûtes plus grands à nos yeux, aux yeux de toute l'Europe, que le jour où vous avez rejeté de votre sein les traîtres qui voulaient le déchirer. Les monstres ! ils avaient donc bien du mépris pour leurs commettants de les supposer capables de végéter sous un tyran, après tant de sacrifices faits pour la liberté, leur unique idole : ils ont donc bien du mépris pour leurs collègues de les croire, ou assez lâches ou assez stupides pour

(1) C 298, pl. 1043, p. 9. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t); Débats, n° 577, p. 487.

(2) C 298, pl. 1043, p. 7. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t); Débats, n° 577, p. 487.

ne pas les accabler de la foudre nationale au moment où leur conspiration serait découverte.

Qu'ils périssent ! et avec eux tous ceux dont les jouissances ne se borneront pas dans la possession d'une charrue, d'une cabane et d'un champ ! Salut, confiance et fraternité.»

RAYBOIS, BOURGEOISE, LE CANU, J.B. HENRY, MARTIN, LEMIERRE, PIMORT, GIGUET.

n

[Le trib. crim. d'Indre-et-Loire, à la Conv.; 19 germ. II] (1).

« Représentants du peuple,

Encore, la République vient de triompher de ses plus audacieux ennemis; une conjuration sourde vient d'être déjouée, cet autre masque qui, cachant un patriotisme scélérat, vient d'être enlevé pour nous montrer la conspiration la plus affreuse contre notre liberté reconquise. Législateurs, par votre surveillance, ils n'existent plus ces chefs de partis royalistes; les patriotes de bonne foi n'ont plus à craindre cette faction liberticide, sans doute qu'elle a des ramifications et dans la capitale et parmi nous, mais nous les surveillerons ces hommes qui couverts du bonnet de la liberté ont dans le cœur le poison et la tyrannie, qu'ils tremblent ! nous ne nous laisserons point amollir et nous les vaincrons.

Oui, Citoyens représentants, il n'est aucun Français qui aime sa liberté, qui ne chérisse vos travaux; ici, la Convention nationale s'empresse de reconnaître et de délivrer l'innocence et le patriotisme opprimé; là, elle veut la punition des coupables, en rendant à nos frères de couleur la liberté naturelle que l'injustice et le despotisme leur avaient enlevée. Elle les rappelle à l'égalité, toujours elle s'occupe de nous délivrer des attentats de la coalition étrangère; Citoyens représentants, avec ces mesures, et celles révolutionnaires qui vous guident, la République française ne sera point un songe; restez à votre poste, continuez vos travaux, ne les abandonnez point, et nous serons vos appuis, surtout terrassons l'intrigue qui nous entoure et anéantissons tous les conjurés.»

GUERTIN, BRUÈRE, DROUIN, RONDEAU, BODIN, F. PILLAULT.

o

Les membres du Tribunal du district de Moinstrol félicitent la Convention sur les mesures révolutionnaires qu'elle a prises contre les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste (2).

2

L'agent national près le district d'Angely-Boutonne, ci-devant Saint-Jean-d'Angely, instruit la Convention nationale que le bien d'un

(1) C 298, pl. 1043, p. 3. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t); Débats, n° 577, p. 487.

(2) Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t); Débats, n° 577, p. 487.